



LES PERSPECTIVES EN COULEUR SONT FOURNIES UNIQUEMENT À TITRE INDICATIF POUR DONNER UNE IDÉE GÉNÉRALE DU PROJET. ELLES PEUVENT DIFFÉRER DES PLANS DÉTAILLÉS DANS LES DOCUMENTS SUIVANTS ET NE DOIVENT PAS ÊTRE CONSIDÉRÉES COMME PRIORITAIRES.

TOUTES LES MESURES ET DIMENSIONS DOIVENT ÊTRE VÉRIFIÉES SUR PLACE PAR L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL, QUI EN ASSUME L'ENTIÈRE RESPONSABILITÉ. L'ENTREPRENEUR SERA RESPONSABLE DES ERREURS GÉNÉRÉES PAR DES MESURES PRISES SUR UN DOCUMENT EN FORMAT PDF.

TABLE DES MATIÈRES

1. COUVERTURE
2. PLAN D'AMÉNAGEMENT
3. PLAN DES BESOINS ÉLECTRIQUES
4. PLAN DE PLAFOND RÉFLÉCHI
5. PLAN DES FINIS AUX SOLS
6. PLAN DES FINIS AUX MURS
7. ÉLÉVATIONS

⚠️ AVIS IMPORTANT

TOUTES LES MESURES, INCLINAISONS, HAUTEURS ET DÉTAILS D'EXÉCUTION DOIVENT ÊTRE VALIDÉS PAR L'ENTREPRENEUR AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX ET AVANT TOUTE COMMANDE (MATÉRIAUX, PORTES, FENÊTRES, ETC.) L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE S'ASSURER QUE LES INFORMATIONS PRÉSENTÉES CI-JOINTES SONT CONFORMES AUX CONDITIONS RÉELLES SUR LE TERRAIN.

NOTRE ACCOMPAGNEMENT EST RÉALISÉ DE FAÇON RIGOREUSE, MAIS CERTAINES CONTRAINTES PEUVENT ÉCHAPPER À NOTRE CONTRÔLE (RÈGLEMENTS MUNICIPAUX, CONDITIONS DU SITE, ETC.) SI LES TRAVAUX DÉBUTENT AVANT L'ÉMISSION OFFICIELLE DU PERMIS, LE CLIENT COMPREND QU'IL ASSUME L'ENTIÈRE RESPONSABILITÉ DE TOUTE MODIFICATION EXIGÉE PAR LA VILLE. AUCUN AJUSTEMENT NE POURRA ÊTRE IMPUTÉ À LA DESIGNER.

Projet d'aménagement des locaux
de l'Académie Althéa

NOM DU PROJET

ACADÉMIE ALTHÉA

260 boulevard Rideau
Rouyn-Noranda, QC, J9X 1P1
gbelanger@groupealthea.com
(819) 279-1122

CLIENT

NOTES GÉNÉRALES:

1. Les travaux relatifs à la structure, électricité, plomberie, ventilation, chauffage et/ou climatisation devront être vérifiés par un professionnel ou par les autorités compétentes.
2. La construction devra être exécutée en conformité avec toutes les lois canadiennes, provinciales et municipales selon les règles de l'art.
3. Avant d'exécuter les travaux, l'entrepreneur devra, sous sa seule responsabilité, vérifier toutes les mesures sur place
4. L'entrepreneur devra signifier toute erreur ou omission à la designer d'intérieur afin d'apporter les correctifs nécessaires.
5. Tous les sous-traitants sont les spécialistes de leur domaine. Ces derniers détermineront l'installation adéquate en lien avec le projet et les demandes qui lui sont faites, le tout dans le but de respecter le design et l'aménagement choisis par les clients avec la designer. Si un élément l'empêchait de réaliser les travaux de la façon souhaitée par les clients et la designer, le sous-traitant ou l'entrepreneur aura l'obligation d'en informer l'équipe de **Sédentaire** immédiatement afin de revoir cet aspect avec les clients et s'assurer d'un produit final à la hauteur des attentes des clients.
6. Ce plan doit être lu conjointement avec le plan des ingénieurs/architectes, s'il y a lieu, et toutes différences entre ceux-ci devront être signalées aux professionnels avant l'exécution des travaux.



DESIGNER

**PLANS VALIDES POUR 6 MOIS. RÉVISION
REQUISE APRÈS ÉCHÉANCE.**

POUR COMMENTAIRES

Révision	Description	Date
01	POUR COMMENTAIRES	2025-09-18

COUVERTURE

DATE: 18.09.2025

PAR
ERIKA LALIBERTE
SÉDENTAIRE
www.sedentaire.co
erika.laliberte@sedentaire.co
1-888-602-3901 poste 2

CONÇU PAR:

01

Projet d'aménagement des locaux
de l'Académie Althéa

NOM DU PROJET

ACADÉMIE ALTHÉA
260 boulevard Rideau
Rouyn-Noranda, QC, J9X 1P1
gbelanger@groupealthéa.com
(819) 279-1122

CLIENT

NOTES GÉNÉRALES:

1. Les travaux relatifs à la structure, électricité, plomberie, ventilation, chauffage et/ou climatisation devront être vérifiés par un professionnel ou par les autorités compétentes.
2. La construction devra être exécutée en conformité avec toutes les lois canadiennes, provinciales et municipales selon les règles de l'art.
3. Avant d'exécuter les travaux, l'entrepreneur devra, sous sa seule responsabilité, vérifier toutes les mesures sur place
4. L'entrepreneur devra signifier toute erreur ou omission à la designer d'intérieur afin d'apporter les correctifs nécessaires.
5. Tous les sous-traitants sont les spécialistes de leur domaine. Ces derniers détermineront l'installation adéquate en lien avec le projet et les demandes qui lui sont faites, le tout dans le but de respecter le design et l'aménagement choisis par les clients avec la designer. Si un élément l'empêchait de réaliser les travaux de la façon souhaitée par les clients et la designer, le sous-traitant ou l'entrepreneur aura l'obligation d'en informer l'équipe de **Sédentaire** immédiatement afin de revoir cet aspect avec les clients et s'assurer d'un produit final à la hauteur des attentes des clients.
6. Ce plan doit être lu conjointement avec le plan des ingénieurs/architectes, s'il y a lieu, et toutes différences entre ceux-ci devront être signalées aux professionnels avant l'exécution des travaux.



DESIGNER

**PLANS VALIDES POUR 6 MOIS. RÉVISION
REQUISE APRÈS ÉCHÉANCE.**

POUR COMMENTAIRES

Révision	Description	Date
01	POUR COMMENTAIRES	2025-09-18

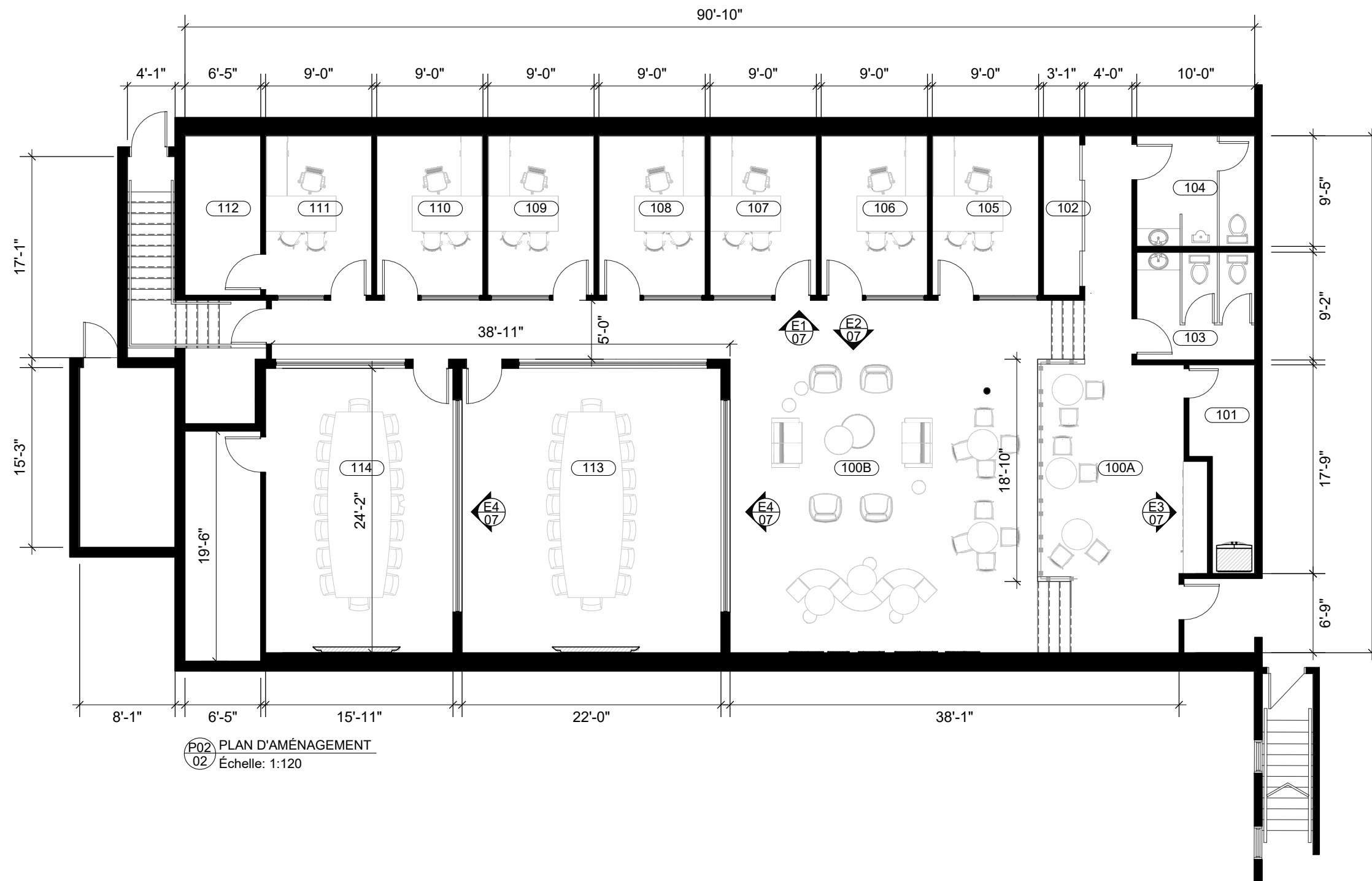
PLAN D'AMÉNAGEMENT

DATE: 18.09.2025

PAR
ERIKA LALIBERTE
SÉDENTAIRE
www.sedentaire.co
erika.laliberte@sedentaire.co
1-888-602-3901 poste 2

CONÇU PAR:

02



P02 PLAN D'AMÉNAGEMENT
02 Échelle: 1:120

NOTES SPÉCIFIQUES AU PLAN D'AMÉNAGEMENT

- COORDINATION : TOUS LES TRAVAUX DEVRONT ÊTRE VALIDÉS AVEC L'ARCHITECTE EN CAS DE CONFLIT OU D'INCOHÉRENCE ENTRE LES PLANS.
- RESPONSABILITÉS : LE DESIGNER N'EST PAS RESPONSABLE DE LA CONCEPTION STRUCTURALE OU ARCHITECTURALE.
- NORMES : TOUS LES ÉLÉMENTS DOIVENT ÊTRE CONFORMES AUX CODES DU BÂTIMENT ET DE SÉCURITÉ EN VIGUEUR.
- MATÉRIAUX : TOUS LES MATÉRIAUX, FINITIONS ET ACCESSOIRES DOIVENT ÊTRE INSTALLÉS SELON LES RECOMMANDATIONS DES MANUFACTURIERS.
- VÉRIFICATION SUR SITE : LES DIMENSIONS, NIVEAUX ET ALIGNEMENTS DOIVENT ÊTRE VÉRIFIÉS SUR PLACE AVANT INSTALLATION.
- PORTES/VERRE : LE VERRE UTILISÉ DOIT ÊTRE TREMPÉ ET CONFORME AUX NORMES DE SÉCURITÉ. SE RÉFÉRER À L'ARCHITECTE POUR TOUS LES DÉTAILS ARCHITECTURAUX (PLANS, COUPES, DÉTAILS DE MURS).
- TOUJOURS PRIORISER LES PLANS ET DIRECTIVES DE L'ARCHITECTE.
- PORTES : TOUTES LES PORTES SERONT PLEINES, À L'EXCEPTION DES PORTES EN VERRE.
- MURS : TOUS LES MURS SERONT CONÇUS TEL QUE PRÉVU AUX PLANS DE L'ARCHITECTE, À L'EXCEPTION DES MURS RIDEAUX (CLOISONS DE VERRE DES SALLES).
- LES CLOISONS DE VERRE AURONT UNE FINITION EN STAINLESS STEEL.
- RAMPES : PRÉVOIR UNE RAMPE EN VERRE, MODÈLE HOME DEPOT PEAK MOUNTAINVIEW, AVEC SPIGOT COULEUR STAINLESS STEEL.

NOM DU PROJET

ACADÉMIE ALTHÉA
260 boulevard Rideau
Rouyn-Noranda, QC, J9X 1P1
gbelanger@groupealthea.com
(819) 279-1122

CLIENT

NOTES GÉNÉRALES:

1. Les travaux relatifs à la structure, électricité, plomberie, ventilation, chauffage et/ou climatisation devront être vérifiés par un professionnel ou par les autorités compétentes.
2. La construction devra être exécutée en conformité avec toutes les lois canadiennes, provinciales et municipales selon les règles de l'art.
3. Avant d'exécuter les travaux, l'entrepreneur devra, sous sa seule responsabilité, vérifier toutes les mesures sur place.
4. L'entrepreneur devra signaler toute erreur ou omission à la designer d'intérieur afin d'apporter les correctifs nécessaires.
5. Tous les sous-traitants sont les spécialistes de leur domaine. Ces derniers détermineront l'installation adéquate en lien avec le projet et les demandes qui lui sont faites, le tout dans le but de respecter le design et l'aménagement choisis par les clients avec la designer. Si un élément l'empêchait de réaliser les travaux de la façon souhaitée par les clients et la designer, le sous-traitant ou l'entrepreneur aura l'obligation d'en informer l'équipe de **Sédentaire** immédiatement afin de revoir cet aspect avec les clients et s'assurer d'un produit final à la hauteur des attentes des clients.
6. Ce plan doit être lu conjointement avec le plan des ingénieurs/architectes, s'il y a lieu, et toutes différences entre ceux-ci devront être signalées aux professionnels avant l'exécution des travaux.



DESIGNER

**PLANS VALIDES POUR 6 MOIS. RÉVISION
REQUISE APRÈS ÉCHÉANCE.**

POUR COMMENTAIRES

Révision	Description	Date
01	POUR COMMENTAIRES	2025-09-18

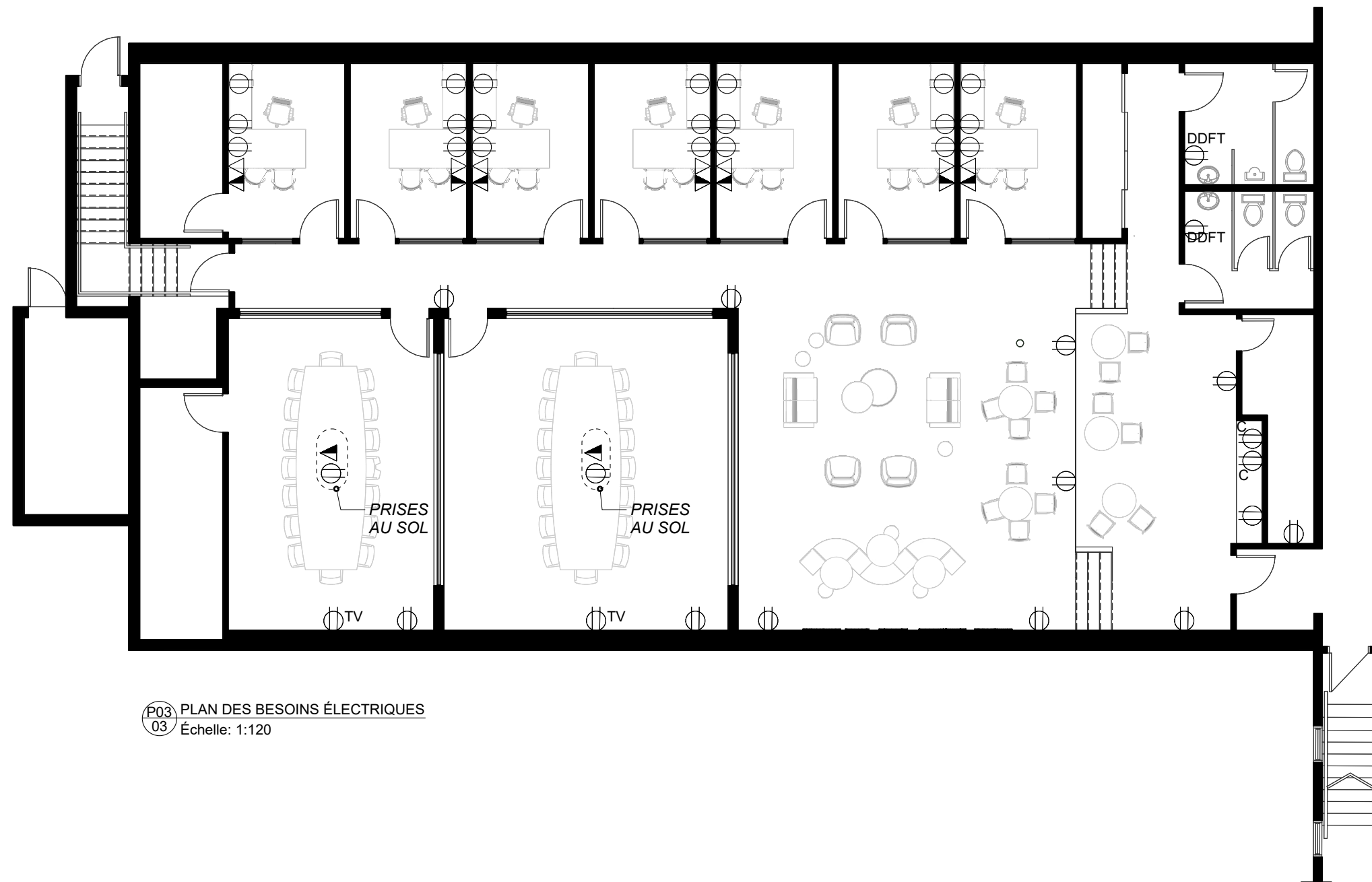
**PLAN DES BESOINS
ÉLECTRIQUES**

DATE: 18.09.2025

PAR
ERIKA LALIBERTE
SÉDENTAIRE
www.sedentaire.co
erika.laliberte@sedentaire.co
1-888-602-3901 poste 2

CONÇU PAR:

03



P03 PLAN DES BESOINS ÉLECTRIQUES
03 Échelle: 1:120

NOTES SPÉCIFIQUES AU PLAN DES BESOINS ÉLECTRIQUES

- LES CLIENTS DEVRONT VALIDER SI LE NOMBRE DE PRISES PAR PIÈCE CORRESPOND À LEURS ATTENTES**
- LES PRISES NON COTÉES AU PLAN INDIQUE UN BESOIN ÉLECTRIQUE DANS UN ENDROIT DONNÉ, MAIS LEUR EMPLACEMENT PRÉCIS IMPORTE PEU. SORTIR UNE BOÎTE ÉLECTRIQUE ET PRISE À L'ENDROIT LE PLUS FACILITANT AU NIVEAU DE LA CONSTRUCTION.
- L'ENTREPRENEUR EN ÉLECTRICITÉ DOIT PRENDRE CONNAISSANCE DES CODES D'AMÉNAGEMENT DE L'ÉDIFICE, DONNANT LA DESCRIPTION DU POUVOIR ÉLECTRIQUE ET DES TRAVAUX D'ÉLECTRICITÉ FOURNIS ET INSTALLÉS PAR L'ÉDIFICE. IL DOIT VÉRIFIER SI LE POUVOIR ÉLECTRIQUE EST SUFFISANT ET INCLURE DANS SON PRIX TOUTE ADDITION POUR COMPLÉTER L'INSTALLATION.
- L'INSTALLATION DE TOUS LES ITEMS DOIT ÊTRE EXÉCUTÉE EN TENANT COMPTE QU'UNE FACILITÉ D'INSPECTION ET RÉPARATION ET ENTRETIEN EST ESSENTIELLE.
- L'ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN DOIT VÉRIFIER TOUTES LES SPÉCIFICATIONS ET EMBLEMES DES ITEMS ÉLECTRIQUES AVEC LES PLANS DES INGÉNIEURS, S'IL Y A LIEU, ET RAPPORTER AU DESIGNER TOUTES ERREURS, OMISSIONS ET/OU ANOMALIES.
- TOUTES LES PLAQUES DE FINITION DEVRONT ÊTRE IDENTIQUES, NEUVES, DE MÊME COLLECTION QUE LES INTERRUPTEURS.

**LÉGENDES DES SYMBOLES AU PLAN DES
BESOINS ÉLECTRIQUES**

	PRISE 120V, HAUTEUR STANDARD
	PRISE 120V, HAUTEUR COMPTOIR
	PRISE INTERNET
	PRISE TÉLÉPHONE
	PRISE DE MISE À LA TERRE, HAUTEUR COMPTOIR

NOM DU PROJET

ACADÉMIE ALTHÉA
260 boulevard Rideau
Rouyn-Noranda, QC, J9X 1P1
gbelanger@groupealthea.com
(819) 279-1122

CLIENT

NOTES GÉNÉRALES:

1. Les travaux relatifs à la structure, électricité, plomberie, ventilation, chauffage et/ou climatisation devront être vérifiés par un professionnel ou par les autorités compétentes.
2. La construction devra être exécutée en conformité avec toutes les lois canadiennes, provinciales et municipales selon les règles de l'art.
3. Avant d'exécuter les travaux, l'entrepreneur devra, sous sa seule responsabilité, vérifier toutes les mesures sur place.
4. L'entrepreneur devra signifier toute erreur ou omission à la designer d'intérieur afin d'apporter les correctifs nécessaires.
5. Tous les sous-traitants sont les spécialistes de leur domaine. Ces derniers détermineront l'installation adéquate en lien avec le projet et les demandes qui lui sont faites, le tout dans le but de respecter le design et l'aménagement choisis par les clients avec la designer. Si un élément l'empêchait de réaliser les travaux de la façon souhaitée par les clients et la designer, le sous-traitant ou l'entrepreneur aura l'obligation d'en informer l'équipe de **Sédentaire** immédiatement afin de revoir cet aspect avec les clients et s'assurer d'un produit final à la hauteur des attentes des clients.
6. Ce plan doit être lu conjointement avec le plan des ingénieurs/architectes, s'il y a lieu, et toutes différences entre ceux-ci devront être signalées aux professionnels avant l'exécution des travaux.



DESIGNER

**PLANS VALIDES POUR 6 MOIS. RÉVISION
REQUISE APRÈS ÉCHÉANCE.**

POUR COMMENTAIRES

Révision	Description	Date
01	POUR COMMENTAIRES	2025-09-18

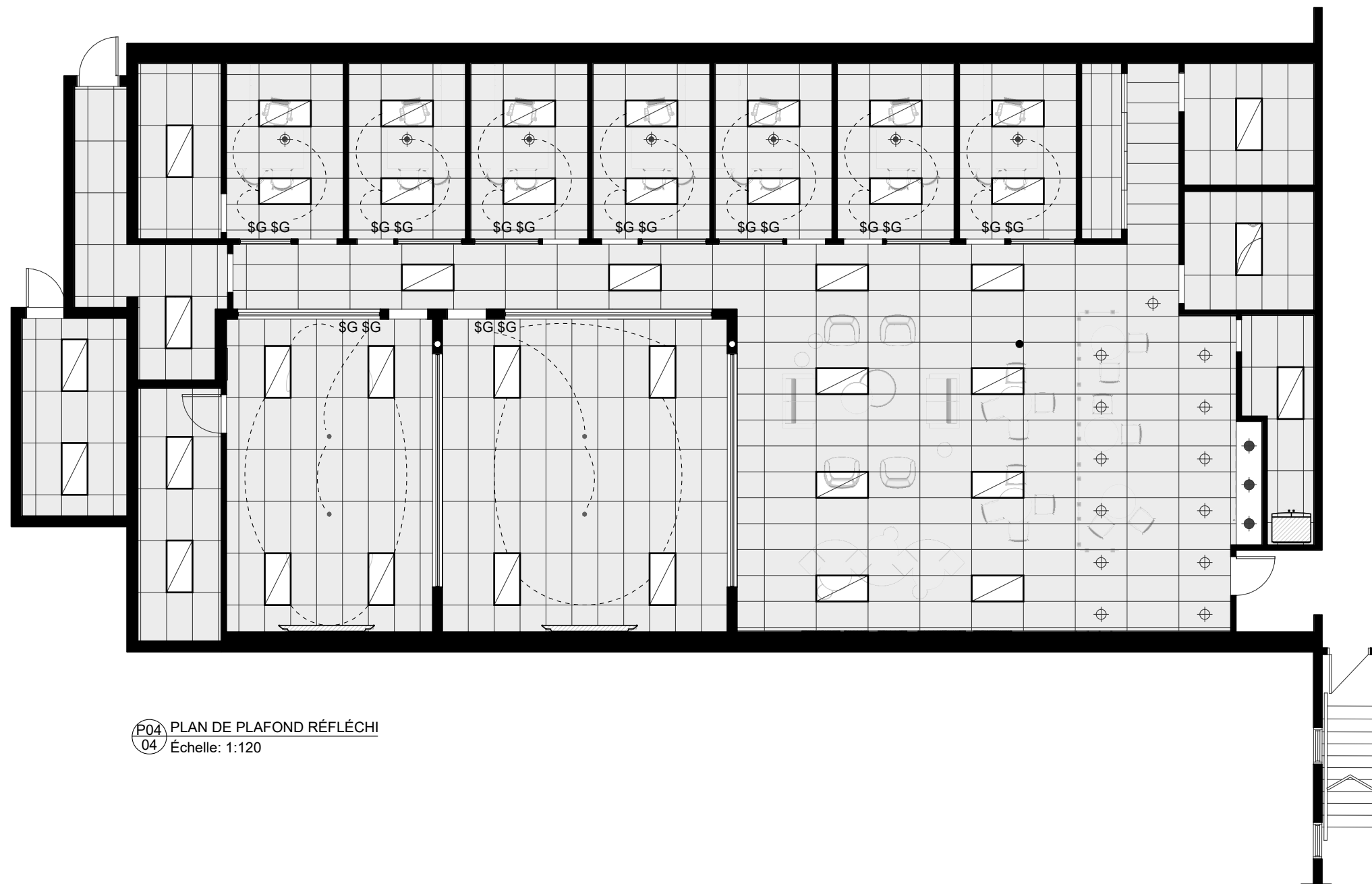
**PLAN DE PLAFOND
RÉFLÉCHI**

DATE: 18.09.2025

PAR
ERIKA LALIBERTE
SÉDENTAIRE
www.sedentaire.co
erika.laliberte@sedentaire.co
1-888-602-3901 poste 2

CONÇU PAR:

04



P04 PLAN DE PLAFOND RÉFLÉCHI
04 Échelle: 1:120

NOTES SPÉCIFIQUES AU PLAN DE PLAFOND RÉFLÉCHI

- LES CLIENTS DEVRONT VALIDER S'ils SOUHAITENT UN ÉCLAIRAGE DÉCORATIF À CERTAINS ENDROITS EN AJOUT À L'ÉCLAIRAGE DÉJÀ ILLUSTRÉ.
- L'ÉCLAIRAGE D'URGENCE (BLOCS SECOURS, PICTOGRAMMES DE SORTIE) DOIT ÊTRE AJOUTÉ ET INSTALLÉ SELON LE CODE DU BÂTIMENT ET LES EXIGENCES DU CODE NATIONAL DE PRÉVENTION DES INCENDIES.
- LES DÉTAILS DE LA RÉALISATION DANS LES DIVERS LOCAUX DOIVENT ÊTRE VALIDÉS AVEC L'ARCHITECTE.
- EMPLACEMENT DES ÉQUIPEMENTS : L'EMPLACEMENT EXACT DES BLOCS SECOURS ET PICTOGRAMMES DE SORTIE DOIT ÊTRE VALIDÉ SUR PLACE EN COORDINATION AVEC L'ARCHITECTE ET L'INGÉNIEUR ÉLECTRIQUE.
- NORMES : TOUS LES APPAREILS D'ÉCLAIRAGE D'URGENCE DOIVENT ÊTRE CERTIFIÉS CSA/UL ET RESPECTER LE CODE DU BÂTIMENT DU QUÉBEC ET LE CNPI.
- ALIMENTATION : PRÉVOIR UNE CIRCUITATION SÉPARÉE OU UNE BRANCHEMENT SUR PANNEAU D'URGENCE SELON LES EXIGENCES.
- TESTS : DES TESTS DE FONCTIONNEMENT ET D'AUTONOMIE (30 MIN MINIMUM) DOIVENT ÊTRE RÉALISÉS AVANT LA LIVRAISON.

LÉGENDES DES SYMBOLES AU PLAN DE PLAFOND RÉFLÉCHI

	ECLAIRAGE AU LED 2x4 LUMEN - 5000 LUMENS LITCPX2X4ALO8HESWW7UVOLT ACUITY/LITHONIA 267TK6 PANN LUM DEL PLAF T 2X435/4/5K LM AJUS 120/347V		SUSPENSION
			ENCASTRÉ STALPDL4RS275A5CWH PRODUITS STANDARD 70129 ENC DEL 4PO 5CCT 27K A 5K 620LM BLANC

NOM DU PROJET

ACADÉMIE ALTHÉA
260 boulevard Rideau
Rouyn-Noranda, QC, J9X 1P1
gbelanger@groupealthea.com
(819) 279-1122

CLIENT

NOTES GÉNÉRALES:

1. Les travaux relatifs à la structure, électricité, plomberie, ventilation, chauffage et/ou climatisation devront être vérifiés par un professionnel ou par les autorités compétentes.
2. La construction devra être exécutée en conformité avec toutes les lois canadiennes, provinciales et municipales selon les règles de l'art.
3. Avant d'exécuter les travaux, l'entrepreneur devra, sous sa seule responsabilité, vérifier toutes les mesures sur place
4. L'entrepreneur devra signifier toute erreur ou omission à la designer d'intérieur afin d'apporter les correctifs nécessaires.
5. Tous les sous-traitants sont les spécialistes de leur domaine. Ces derniers détermineront l'installation adéquate en lien avec le projet et les demandes qui lui sont faites, le tout dans le but de respecter le design et l'aménagement choisis par les clients avec la designer. Si un élément l'empêchait de réaliser les travaux de la façon souhaitée par les clients et la designer, le sous-traitant ou l'entrepreneur aura l'obligation d'en informer l'équipe de **Sédentaire** immédiatement afin de revoir cet aspect avec les clients et s'assurer d'un produit final à la hauteur des attentes des clients.
6. Ce plan doit être lu conjointement avec le plan des ingénieurs/architectes, s'il y a lieu, et toutes différences entre ceux-ci devront être signalées aux professionnels avant l'exécution des travaux.



DESIGNER

PLANS VALIDES POUR 6 MOIS. RÉVISION REQUISE APRÈS ÉCHÉANCE.

POUR COMMENTAIRES

Révision	Description	Date
01	POUR COMMENTAIRES	2025-09-18

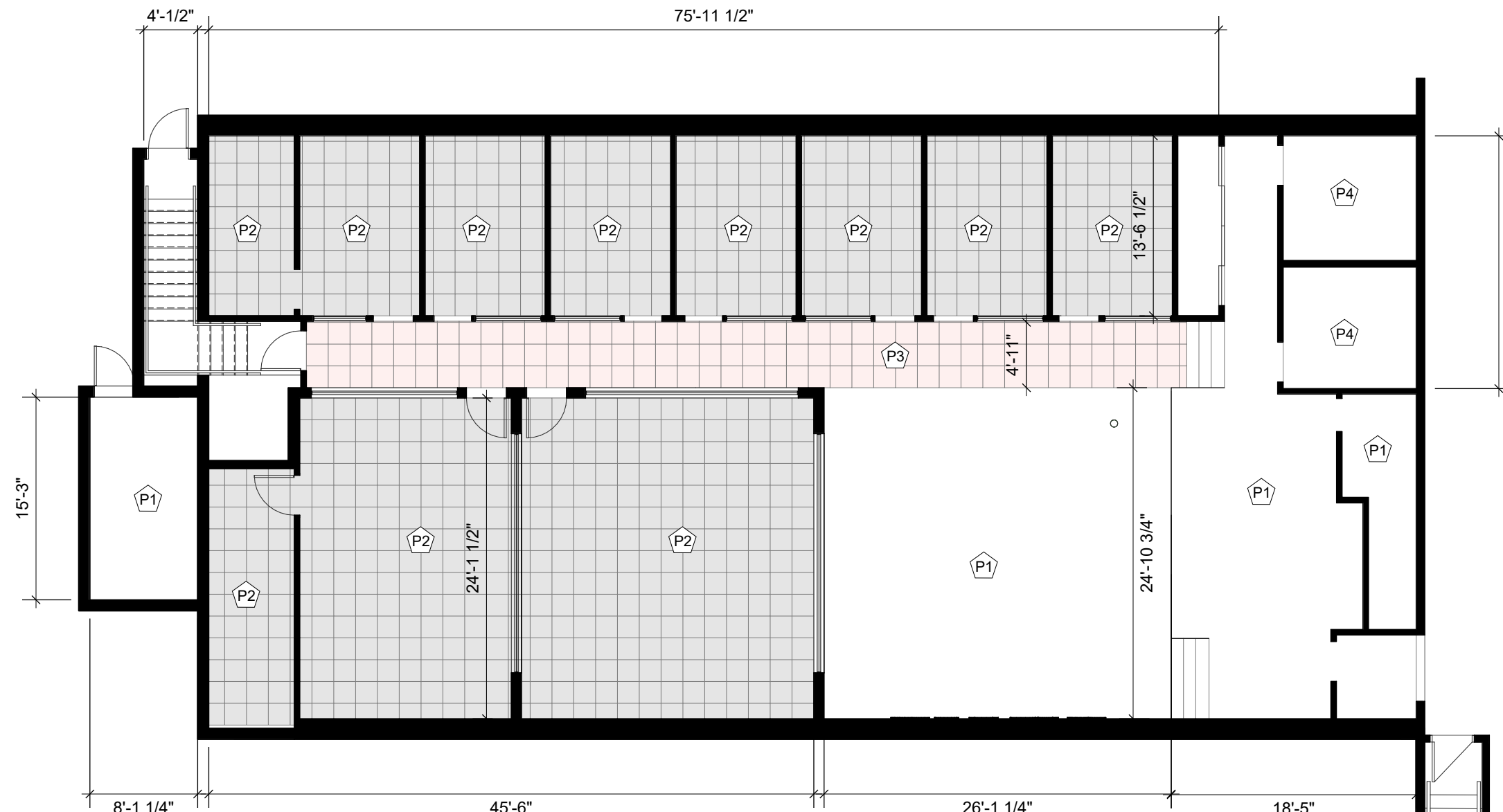
PLAN DES FINIS AUX SOLS

DATE: 18.09.2025

PAR
ERIKA LALIBERTE
SÉDENTAIRE
www.sedentaire.co
erika.laliberte@sedentaire.co
1-888-602-3901 poste 2

CONÇU PAR:

05



P05 PLAN DES FINIS AUX SOLS
05 Échelle: 1:120

LÉGENDE DES FINIS AU SOL

NOTES SPÉCIFIQUES AU PLAN DES FINIS AUX SOLS

P1	WOODGRAIN RUSTIC ASH
P2	ICE BREAKER QUARRY
P3	INTERFACE 101827 - RED
P4	CÉRAMIQUE - SÉLECTION À VALIDER

INSTALLATION DU PLANCHER MENTIONNÉ AINSI QUE DES PLINTHES DE CAOUTCHOUC JOHNSONITE (COULEUR À VALIDER).
L'INSTALLATION DOIT ÊTRE EFFECTUÉE CONFORMÉMENT AUX RECOMMANDATIONS DU MANUFACTURIER.
REMETTRE PLANCHER À NIVEAU AVANT L'INSTALLATION DU NOUVEAU REVÊTEMENT.
TOUTES LES TRANSITIONS ENTRE LES DIFFÉRENTS TYPES DE REVÊTEMENTS SERONT EXÉCUTÉES AVEC DES SEUILS ADAPTÉS, ASSURANT UNE FINITION NETTE ET UNE CONTINUITÉ VISUELLE. AUCUNE MOULURE DE TRANSITION N'EST NÉCESSAIRE ENTRE LES REVÊTEMENTS DE PLANCHER INDIQUÉS, CEUX-CI ÉTANT FAITS POUR ÊTRE POSÉS SANS JOINT.

NOM DU PROJET

ACADÉMIE ALTHÉA
260 boulevard Rideau
Rouyn-Noranda, QC, J9X 1P1
gbelanger@groupealthea.com
(819) 279-1122

CLIENT

NOTES GÉNÉRALES:

1. Les travaux relatifs à la structure, électricité, plomberie, ventilation, chauffage et/ou climatisation devront être vérifiés par un professionnel ou par les autorités compétentes.
2. La construction devra être exécutée en conformité avec toutes les lois canadiennes, provinciales et municipales selon les règles de l'art.
3. Avant d'exécuter les travaux, l'entrepreneur devra, sous sa seule responsabilité, vérifier toutes les mesures sur place.
4. L'entrepreneur devra signifier toute erreur ou omission à la designer d'intérieur afin d'apporter les correctifs nécessaires.
5. Tous les sous-traitants sont les spécialistes de leur domaine. Ces derniers détermineront l'installation adéquate en lien avec le projet et les demandes qui lui sont faites, le tout dans le but de respecter le design et l'aménagement choisis par les clients avec la designer. Si un élément l'empêchait de réaliser les travaux de la façon souhaitée par les clients et la designer, le sous-traitant ou l'entrepreneur aura l'obligation d'en informer l'équipe de **Sédentaire** immédiatement afin de revoir cet aspect avec les clients et s'assurer d'un produit final à la hauteur des attentes des clients.
6. Ce plan doit être lu conjointement avec le plan des ingénieurs/architectes, s'il y a lieu, et toutes différences entre ceux-ci devront être signalées aux professionnels avant l'exécution des travaux.



DESIGNER

**PLANS VALIDES POUR 6 MOIS. RÉVISION
REQUISE APRÈS ÉCHÉANCE.**

POUR COMMENTAIRES

Révision	Description	Date
01	POUR COMMENTAIRES	2025-09-18

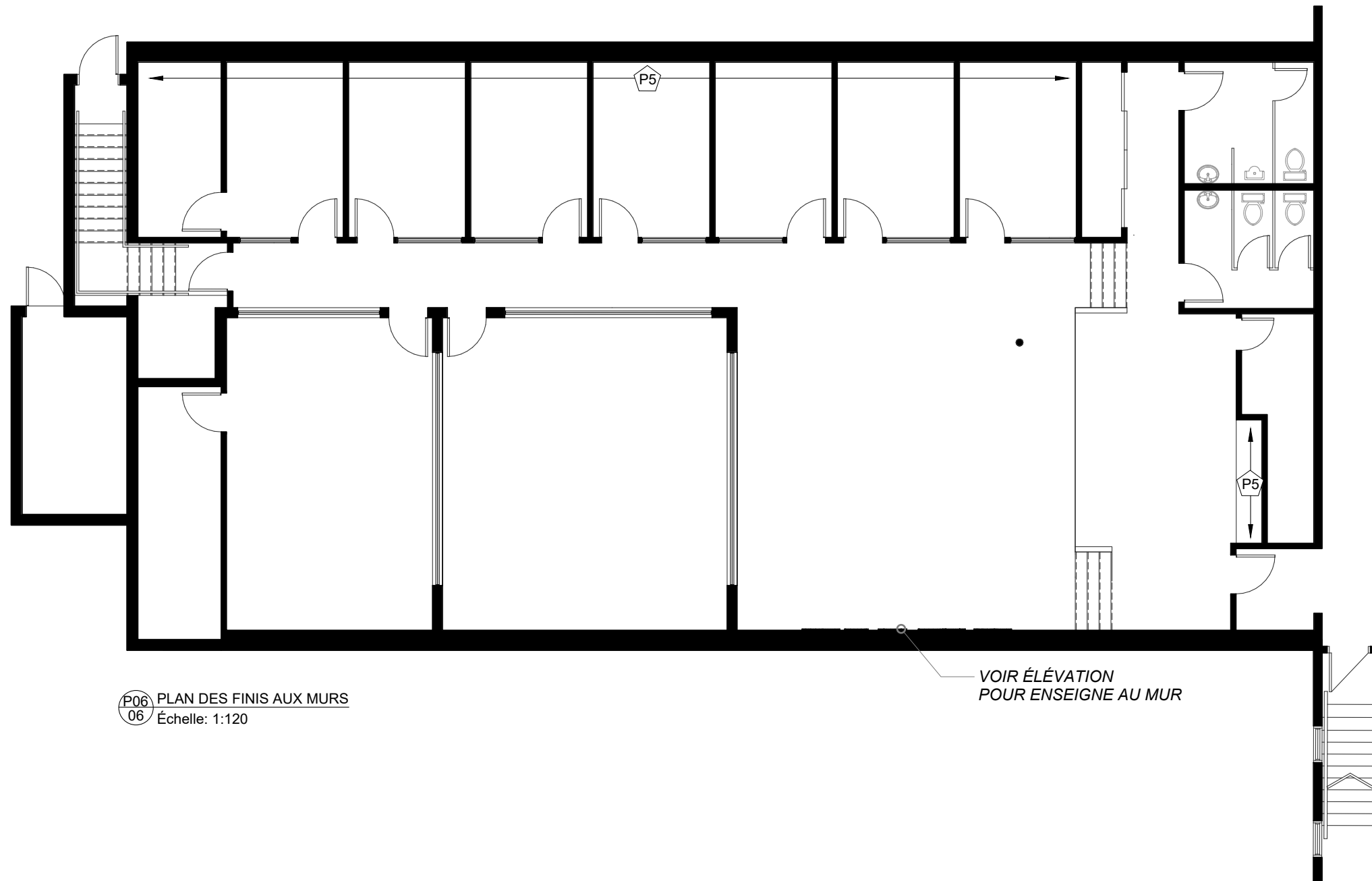
**PLAN DES FINIS AUX
MURS**

DATE: 18.09.2025

PAR
ERIKA LALIBERTE
SÉDENTAIRE
www.sedentaire.co
erika.laliberte@sedentaire.co
1-888-602-3901 poste 2

CONÇU PAR:

06



P06 PLAN DES FINIS AUX MURS
06 Échelle: 1:120

VOIR ÉLÉVATION
POUR ENSEIGNE AU MUR

LÉGENDE DES FINIS AU SOL

NOTES SPÉCIFIQUES AU PLAN DES FINIS AUX MURS

P5	BENJAMIN MOORE AF-290 - CALIENTE (À VALIDER)	i) ii)	SAUF INDICATION CONTRAIRE, TOUS LES MURS SERONT PEINTS EN OC-117 SIMPLEMENT BLANC (BENJAMIN MOORE) - FINI VELOURS. LES PLINTHES SERONT PEINTES DANS LA MÊME COULEUR QUE LES MURS AVEC UN FINI LUSTRE PERLÉ POUR FACILITER LE NETTOYAGE ET RESISTER À L'USURE. TOUS LES CADRAGES ET LES PORTES SERONT PEINTS EN OC-117 DANS UN FINI PERLE LES ZONES EXPOSÉES À L'HUMIDITÉ COMME LA SALLE DE BAIN SERONT TRAITÉES AVEC UNE PEINTURE ANTI-MOISSISSURE POUR PRÉVENIR LES DÉGÂTS D'EAU ET ASSURER LA LONGÉVITÉ DU FINI.
P6	BENJAMIN MOORE OC-117 - SIMPLEMENT BLANC	iii) iv)	

NOM DU PROJET

ACADÉMIE ALTHÉA

260 boulevard Rideau
Rouyn-Noranda, QC, J9X 1P1
gbelanger@groupealthea.com
(819) 279-1122

CLIENT

NOTES GÉNÉRALES:

1. Les travaux relatifs à la structure, électricité, plomberie, ventilation, chauffage et/ou climatisation devront être vérifiés par un professionnel ou par les autorités compétentes.
2. La construction devra être exécutée en conformité avec toutes les lois canadiennes, provinciales et municipales selon les règles de l'art.
3. Avant d'exécuter les travaux, l'entrepreneur devra, sous sa seule responsabilité, vérifier toutes les mesures sur place
4. L'entrepreneur devra signifier toute erreur ou omission à la designer d'intérieur afin d'apporter les correctifs nécessaires.
5. Tous les sous-traitants sont les spécialistes de leur domaine. Ces derniers détermineront l'installation adéquate en lien avec le projet et les demandes qui lui sont faites, le tout dans le but de respecter le design et l'aménagement choisis par les clients avec la designer. Si un élément l'empêchait de réaliser les travaux de la façon souhaitée par les clients et la designer, le sous-traitant ou l'entrepreneur aura l'obligation d'en informer l'équipe de **Sédentaire** immédiatement afin de revoir cet aspect avec les clients et s'assurer d'un produit final à la hauteur des attentes des clients.
6. Ce plan doit être lu conjointement avec le plan des ingénieurs/architectes, s'il y a lieu, et toutes différences entre ceux-ci devront être signalées aux professionnels avant l'exécution des travaux.



DESIGNER

**PLANS VALIDES POUR 6 MOIS. RÉVISION
REQUISE APRÈS ÉCHÉANCE.**

POUR COMMENTAIRES

Révision	Description	Date
01	POUR COMMENTAIRES	2025-09-18

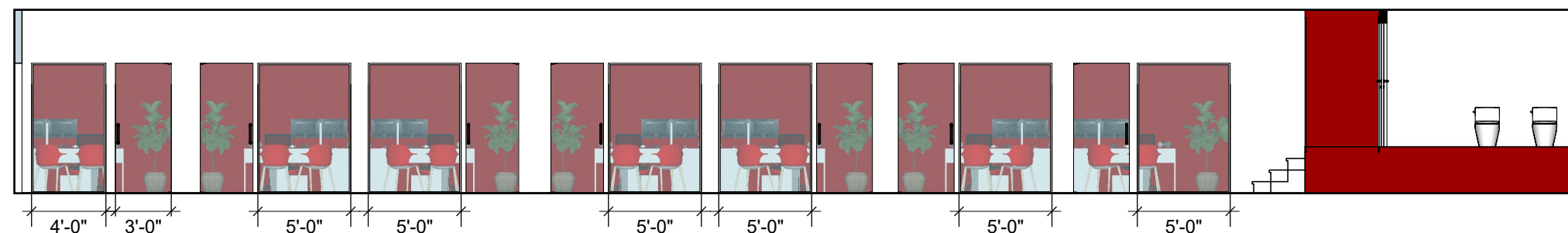
ÉLÉVATION

DATE: 18.09.2025

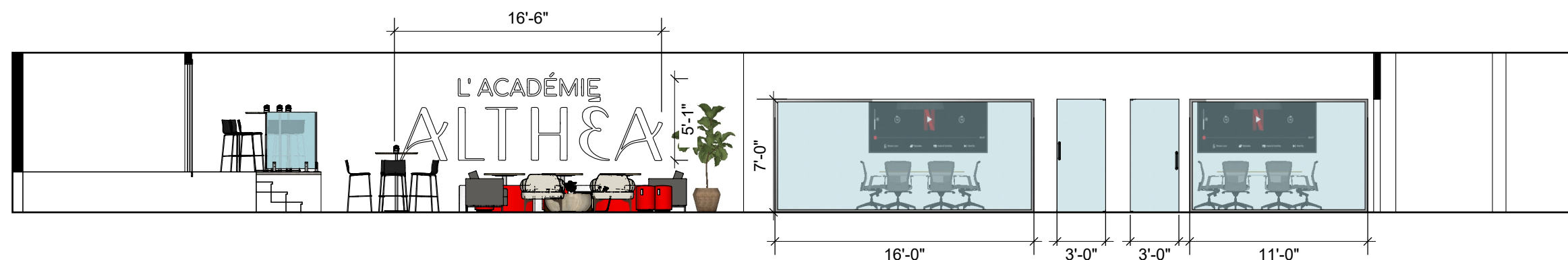
PAR
ERIKA LALIBERTE
SÉDENTAIRE
www.sedentaire.co
erika.laliberte@sedentaire.co
1-888-602-3901 poste 2

CONÇU PAR:

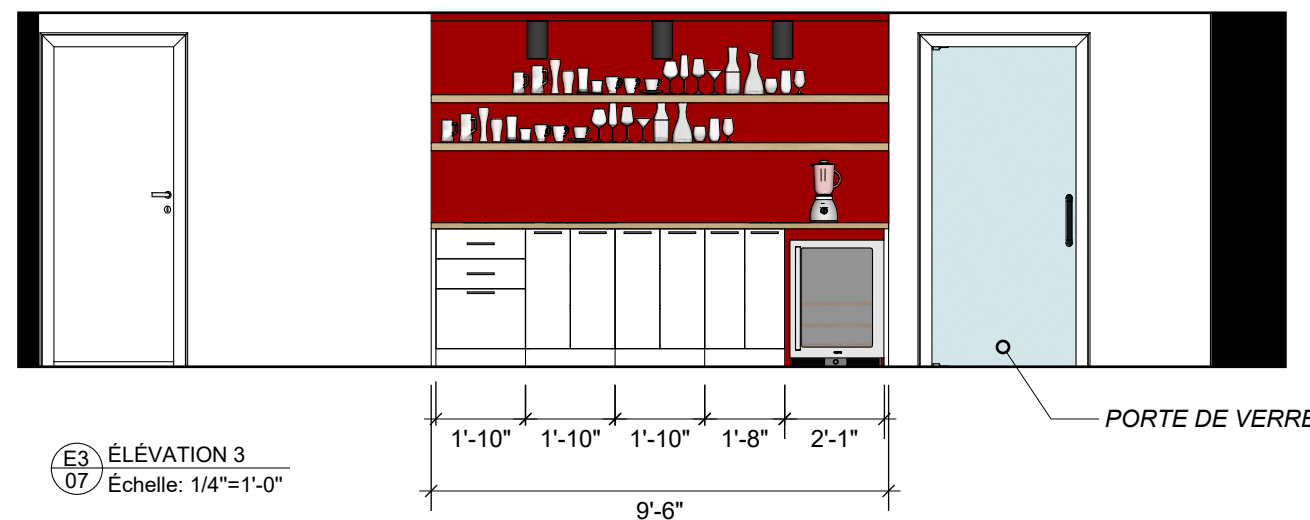
07



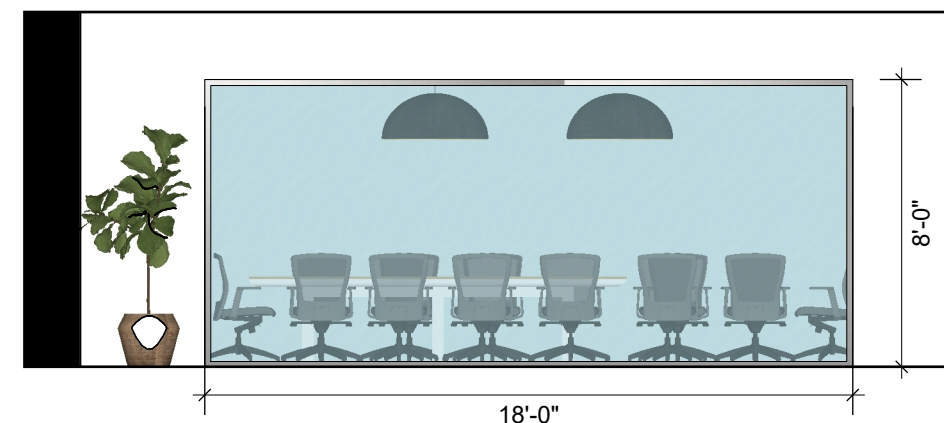
E1 ÉLÉVATION 1
07 Échelle: 1/8"=1'-0"



E2 ÉLÉVATION 2
07 Échelle: 1/8"=1'-0"



E3 ÉLÉVATION 3
07 Échelle: 1/4"=1'-0"



E4 ÉLÉVATION 4
07 Échelle: 1/4"=1'-0"